



COMMISSION EXECUTIVE des 19 et 20 juin 2008

Relevé de décisions

La commission exécutive **prend acte** du projet stratégique du MEEDDAT présenté lors de la réunion de l'encadrement supérieur du 13 juin 2008.

Elle **exhorte** le ministre, dans le chaos de la RGPP, à utiliser cette stratégie ministérielle pour défendre enfin, face aux attaques du ministère du budget, le service public de l'aménagement et du développement durables des territoires, tous ses services, ses effectifs et ses moyens.

Réforme de l'Etat

Sur la révision générale des politiques publiques

Elle **dénonce** la précipitation avec laquelle cette démarche est menée qui vise à mettre devant le fait accompli les agents, les élus, les citoyens, les entreprises et plus globalement les usagers du service public.

Elle **dénonce** la présentation sibylline des décisions du Comité de modernisation des politiques publiques du 11 juin 2008 concernant l'articulation entre directions départementales et préfetures, qui laisse craindre une intégration des premières dans les secondes.

Elle **dénonce** l'abandon par l'Etat de son rôle de garant du développement équilibré des territoires et de mise en cohérence de l'action publique et le transfert aux opérateurs privés de l'offre de service public là où elle serait économiquement rentable ou supposée comme telle.

Elle **dénonce** le projet de mutualisation outrancière des activités support des administrations dans les SGAR renforcés, dans les domaines des ressources humaines, des moyens et de l'investissement, qui donnerait aux préfets de région la fonction de gestionnaire de l'ensemble des moyens des administrations et entraînerait la régionalisation de la gestion des moyens et des personnels bafouant la gestion nationale qui permet la construction des parcours professionnels.

Elle **réclame** l'arrêt de ce rouleau compresseur qui supprime des pans entiers de services au plus proche des usagers qui conduira inéluctablement à la fin de l'Etat solidaire, prestataire, partenaire, opérateur et régulateur.

Elle **condamne** les réductions drastiques d'ETP associées à cette démarche, annoncées dans le cadre de la préparation du budget triennal 2009/2011, avec, en réalité, comme seul objectif de supprimer le service public républicain.

Sur la construction du MEEDDAT

La commission exécutive **ne se satisfait pas** du projet ministériel, présenté lors de la réunion de l'encadrement supérieur du 13 juin 2008, qui reste insuffisant au regard des nombreux champs d'activités du ministère non traités dans ce document et qui ne permet pas d'asseoir durablement l'action du MEEDDAT, « *ministère unique au monde regardé par tous* », et donc le service public de l'aménagement et du développement durables des territoires.

Elle **exprime sa forte inquiétude** sur la mise en œuvre de ces orientations stratégiques au regard des décisions prises lors des CMPP et de leurs conséquences sur la réduction des ETP de ce grand ministère déjà largement amputé lors de réformes successives des années antérieures.

Elle **exige** le rétablissement d'un véritable dialogue social sincère à la hauteur des enjeux et des efforts une nouvelle fois demandés à tous les agents du MEEDDAT.

Elle **réclame** l'élaboration immédiate et concertée d'un plan de formation adapté à l'ampleur des changements demandés, permettant l'acquisition des compétences nécessaires aux réorientations d'activité du MEEDDAT. Elle **exige** les moyens humains et financiers indispensables à sa mise en œuvre.

Sur l'administration centrale

Elle **dénonce** la confusion qui persiste dans la répartition des missions des différents directions et services dans cette nouvelle organisation.

Elle **fustige** le dirigisme de l'administration utilisé dans le processus de repositionnement des agents et **exige** de véritables mesures d'accompagnement et des garanties pour tous.

Sur les services déconcentrés

Elle **s'étonne** que les missions des DREAL ne couvrent la totalité du périmètre du MEEDDAT, en particulier l'énergie.

Elle **exige** que les directions départementales des territoires, issues principalement des fusions des DDE et DDAF, restent les services déconcentrés départementaux du MEEDDAT et du MAP.

Elle **dénonce** le calendrier irresponsable imposé pour la création de ces services.

Sur l'avenir du RST

La commission exécutive **revendique** que le MEEDDAT continue à disposer, avec son réseau scientifique et technique, d'une réelle capacité de recherche, d'analyse, de conception, de conseil, d'aide à la décision, de rayonnement international et de mise en œuvre dans l'ensemble des domaines de compétences de l'environnement, de l'énergie, de l'aménagement et du développement durables des territoires, au service de toute la sphère publique et au bénéfice de la nation.

Elle **fustige** les décisions des CMPP qui présentent un réel risque d'une nouvelle baisse des effectifs et, au delà, d'une perte de compétences pour le réseau scientifique et technique.

Elle **prend acte** des décisions annoncées, lors du comité des services scientifiques et techniques du 16 juin 2008, sur la mise en œuvre de la stratégie du RST, en particulier son renfort dans les domaines prioritaires de l'Etat pour permettre l'innovation et l'expertise techniques nécessaires à l'intégration du développement durable dans les politiques publiques.

Elle **se félicite** que l'ensemble des structures formant le RST fasse l'objet d'un pilotage fort et unique par la DRAST, au sein du commissariat général au développement durable.

Elle **réclame**, dans le cadre du maintien de la compétence, l'élaboration et la mise en œuvre d'un véritable plan de GPECC afin de pourvoir aux remplacements des départs massifs des prochaines années et permettre le transfert de compétences indispensable au maintien du haut niveau scientifique et technique des agents et des services.

Elle **considère** positivement le courrier du ministre du MEEDDAT au président de l'assemblée des départements de France du 20 mai 2008. Elle **exige** le passage des écrits aux actes afin que les collectivités puissent bénéficier de l'ensemble des services et prestations du RST, sous forme conventionnelle hors champ concurrentiel.

Elle **réclame** que le Conseil des Services Scientifiques et Techniques associe d'autres composantes techniques du MEEDDAT, de l'Industrie, du MAP mais également les collectivités locales, et qu'il soit l'instance de pilotage, d'animation et de décision de la stratégie du RST.

Elle **rappelle** que la force du RST réside également dans son maillage territorial et **réclame** une organisation et un dimensionnement des CETE maintenant un accès à l'ensemble des compétences et des prestations aux services d'Etat et aux collectivités locales à tous les niveaux du territoire.

Elle **prend acte** de la mise en place du dispositif de valorisation des carrières scientifiques et techniques et **réclame** une circulaire, plus détaillée que la note de la DGPA du 5 juin 2008, sur ses objectifs et sa mise en œuvre.

Elle **réclame** l'élaboration d'une circulaire sur les comités de domaines construisant un référentiel commun à la qualification de spécialiste et d'expert, rappelant leur fonctionnement et leur coordination avec les chefs de service du RST dans le cadre de l'évaluation et de la valorisation des parcours professionnels des agents.

Sur l'ingénierie de l'Etat

Elle **prend acte** de la mise en place du comité de concertation sur l'ingénierie qui devait ouvrir enfin le débat sur l'avenir de l'ingénierie de l'Etat sous un autre prisme que celui des effectifs.

Elle **dénonce cependant** la mascarade de concertation lors de sa première réunion le 4 juin 2008, au cours de laquelle il a été annoncé que l'ingénierie de l'Etat ne serait pas la variable d'ajustement budgétaire alors que le compte rendu de l'administration et les instructions données aux MIGT, DRE, DDE et DDEA demande l'arrêt immédiat de l'ingénierie prétendument concurrentielle.

Elle **fustige** cette décision et **rappelle** que l'ingénierie de l'Etat est un outil qui permet le portage et la mise en œuvre des politiques publiques au plus proche des territoires et s'inscrit dans un esprit de solidarité et de partenariat de l'Etat avec les collectivités locales.

Elle **rappelle** que le MEEDDAT a été créé avec l'ambition de porter les politiques publiques d'aménagement et de développement durables des territoires. Or sans cette ingénierie de qualité ce grand ministère sera une coquille vide.

Elle **exige** le maintien des effectifs attachés aux activités d'ingénierie de l'Etat en les redéployant sur des missions à plus-value de service public dans tous les champs de l'aménagement et du développement durables des territoires.

Elle **se félicite** que la gestion de ce dossier soit assurée par le secrétariat général du MEEDDAT. Cette décision permettra enfin d'assurer le pilotage, la coordination et l'élaboration d'une véritable stratégie ministérielle pour l'ingénierie, ne laissant plus les directions d'administration centrale sectorielles et les responsables de BOP fixer les orientations en fonction de leurs propres intérêts.

Elle **exige** que toutes les pistes du développement d'une ingénierie au service de la sphère publique (Etat et collectivités locales), soient explorées pour observer, analyser, expertiser, rechercher, tester, expérimenter, concevoir, réaliser, évaluer et porter l'ensemble des actions à définir pour les politiques publiques entrant dans les champ d'activités du MEEDDAT et aussi en interministériel.

Elle **réclame** que des instructions précises soient données, par une circulaire, aux chefs de service déconcentrés sur le repositionnement progressif de l'ingénierie de l'Etat vers des activités à plus-value de service public dans le domaine de l'aménagement et du développement durables des territoires, sans pour autant négliger la solidarité.

Elle **exige** un document stratégique ambitieux pour l'ingénierie de l'Etat prenant en compte l'ensemble des domaines d'activité du ministère.

Gestion du corps

La commission exécutive **exige** le maintien du caractère national et non déconcentré de la gestion du corps des ingénieurs des TPE, indispensable pour la construction des parcours professionnels tant pour les agents que pour le MEEDDAT et pour garantir le respect des principes d'égalité de droits et de traitement.

Elle **revendique fermement** la pérennisation des 3 cycles annuels de mutation indispensables pour la gestion et la fluidité des mobilités dans le corps des ITPE, au delà de la période transitoire des fusions.

Elle **exige**, dans le cadre des réorganisations de services en cours ou à venir, les mêmes règles que celles de la circulaire du 10 février 2006 sur les repositionnements.

Elle **réclame** dans le cadre du processus de promotion, le maintien de la neutralité de traitement de l'ensemble des dossiers des agents proposés par les services, ce qui nécessite de conserver le rôle des IG coordonnateurs.

Elle **dénonce** toute tentative de régionalisation de la gestion du corps des ingénieurs des TPE, qui va à l'encontre de la fluidité des parcours professionnels et de la construction de compétences individuelles au service de la compétence collective.

Chargés de missions du corps

Elle **réclame** le maintien des postes de chargés de missions du corps et le comblement immédiat, au niveau correspondant, des postes vacants par des I(D/C)TPE.

Elle **réclame** que les chargés de mission pour le corps des ITPE soient au moins au nombre de 4 et **demande** le renforcement du bureau gestionnaire du corps afin d'assurer la préparation des CAP et les actes quotidiens de gestion.

Charte de gestion renouvelée

Elle **se félicite** de la validation de la charte de gestion renouvelée, lors de la CAP du 27 mai 2008, et **exige** son respect pour poursuivre la gestion du corps des ITPE par la construction des compétences à tous les niveaux de grades.

Elle **exige** la reprise de la concertation afin d'encadrer la charte de gestion par un document d'orientation plus général sur la gestion, le positionnement et les évolutions prévisibles des métiers des ITPE au sein du MEEDDAT, à l'interministériel, à l'international et en inter-fonctions publiques.

Elle **interpelle** par une motion spécifique l'administration sur le respect des règles de gestion et sur la transparence des décisions.

Statut du corps des ITPE

Mise en œuvre du statut 2005

La commission exécutive **prend acte** de la publication de l'arrêté rendant la NBI, liée aux emplois éligibles à ICTPE 2G et 1G, interministérielle et **exige** le caractère rétroactif de son application et la régularisation sans tarder des cas particuliers.

Nouveau statut

Elle **rappelle** sa revendication sur l'élaboration d'un statut à trois niveaux de grades, reconnaissant enfin les fonctions assurées par les ingénieurs des TPE et favorisant la mobilité inter-fonctions publiques, ce statut devant conforter les garanties collectives de gestion au service de la construction de parcours riches et dynamiques et du développement des compétences, pour répondre aux besoins du service public.

Elle **exige** la reprise immédiate de la concertation sur ce dossier.

ENTPE

Elle **se félicite** de la démarche lancée pour faire aboutir le projet stratégique de l'école pour la fin 2008. Elle **attend** toujours la nomination du responsable de l'équipe projet dédiée à la mise en œuvre du changement statutaire.

Elle **prend acte** de la réflexion engagée par le comité stratégique, organe qui prépare les travaux du conseil d'administration, sur l'identité, la vocation et les valeurs de l'Ecole.

Elle **rappelle** que l'ENTPE doit assurer la formation initiale et continue des ingénieurs de l'aménagement durable des territoires en leur donnant un socle de connaissances qui leur permet, dans l'ensemble de la sphère publique et privée, d'acquérir et d'approfondir leurs compétences individuelles au service de la compétence collective et de construire des parcours professionnels riches et diversifiés.

Elle **demande** que le Conseil des études examine les évolutions nécessaires du contenu de la formation initiale afin de l'adapter au nouveau périmètre du MEEDDAT et de répondre aux attentes sociétales en matière de développement durable, en particulier en développant les volets « économie » et « juridique ».

Elle **prend acte** du renouvellement de l'habilitation à délivrer le diplôme d'ingénieur pour les années universitaires 2007/2009 et **exige** de la direction de l'école qu'elle mette tout en œuvre pour revenir dans un cycle normal d'habilitation.

Elle **déplore** que le dossier dernièrement transmis à la CTI n'ait pas discuté et validé par le conseil d'administration.

Elle **réclame**, suite au courrier du ministre adressé au président du CNFPT, annonçant l'ouverture des écoles de l'Etat aux formations des agents de la fonction publique territoriale, l'aboutissement rapide du projet de convention entre l'ENTPE et le CNFPT.

Elle **exige** le maintien de la mise en œuvre du CSM du ministère à l'ENTPE.

Elle **dénonce** que le SNITPECT n'ait pas été auditionné dans le cadre de la commission « Le Bris » sur l'appareil de formation de l'Etat.

Elle **déplore** le refus du conseil d'administration du PRES de Lyon d'intégrer l'ENTPE en tant que membre fondateur, et **exhorte** l'école à engager toute démarche pour aboutir sur ce dossier.

Gestion prévisionnelle, des emplois, des effectifs, des compétences et des carrières

Sur la loi mobilité

Elle **condamne** à nouveau le projet de loi sur le développement de la mobilité, véritable outil pour la mise en œuvre d'un véritable plan de licenciement adossé la RGPP.

Elle en **exige** le retrait immédiat.

Sur les missions et les carrières des ingénieurs de l'Etat

Elle **exige** d'être associée aux réflexions sur les missions et les carrières des ingénieurs de l'Etat.

Elle **rappelle** que le corps des ingénieurs des TPE a fait la démonstration de ses capacités sur tous les niveaux de fonctions, y compris sur les postes de direction, et **exige en conséquence** que le corps garde sa place à tous ces niveaux dans tous les services du MEEDDAT, en particulier en administration centrale, dans les DREAL et dans les DDT, ainsi que dans tous les ministères.

Mesures catégorielles 2008

Elle **fustige** le montant affecté aux mesures catégorielles 2008 pour l'ensemble des agents du MEEDDAT, soit la moitié du montant de 2007 alors que le périmètre ministériel s'est élargi.

Elle **s'insurge** contre des décisions du MEEDDAT qui consistent à ne pas budgéter certains éléments de masse salariale prévisibles, comme les ISS d'ICTPE, mais à les imputer sur l'enveloppe normalement réservée aux mesures catégorielles.

Elle **réclame** :

- la mise en place d'une véritable concertation sur l'ISS en 2008 pour traiter des sujets suivants :
 - le paiement de l'année de rattrapage ;
 - la revalorisation du point d'ISS ;
 - la suppression des coefficients de service et harmonisation de l'ensemble à 1,20 ;
 - la suppression de toute modulation individuelle ;
 - l'augmentation des coefficients de grade à 30 pour le premier niveau, 55 pour le second niveau, 62 pour ICTPE 2G et 75 pour ICTPE 1G.
- un taux promu sur promouvables de 12 % pour 2009.

Vie du syndicat

La commission exécutive **a pris connaissance** de l'avancement des groupes de travail en vue du congrès de décembre 2008.

Elle **rappelle** aux sections l'appel à candidatures en vue de pourvoir un poste de secrétaire national permanent.

Elle **décide** de tenir sa session de septembre 2008 à l'ENTPE.